
AVIS

18 juin 2026

Affectation du résultat 2025 et budget supplémentaire 2026 de la Région Normandie

Budget annexe
de la restauration administrative

Présenté par
Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote
Unanimité



Le budget supplémentaire au titre du budget annexe de la restauration administrative est la transcription comptable de l'obligation de reprise des résultats constatés lors de la clôture de l'exercice précédent.

Le compte financier unique 2025 a fait apparaître un excédent d'investissement de 148 289,48 €, qui est réglementairement affecté au financement de la section d'investissement.

Les ajustements en crédits de paiement s'établissent ainsi, après affectation de l'excédent d'investissement, à 148 289,48 €.

Le CESER constate une augmentation pluriannuelle de la section d'investissement du budget annexe, principalement due à l'affectation obligatoire de l'excédent annuel d'investissement. Toutefois, les crédits alloués à cette section demeurent systématiquement sous-consommés dans le cadre de la restauration administrative. **Le CESER suggère donc que, par demande de dérogation auprès du ministère des Finances, une grande partie de cet excédent d'investissement puisse être reporté en section de fonctionnement.**

Le CESER prend acte du budget supplémentaire du budget annexe 2026 de la Région.